



Le fait du jour Des Français souvent dans le rouge

Selon le comparateur en ligne Panorabanques. com, près de sept Français sur dix souhaitent une autorisation de découvert.

Les Français sont 61 % à dépasser la limite de découvert autorisé par leur banque au moins une fois par an, selon une étude Panorabanques dévoilée mi-juillet par RTL et Le Parisien. Des écarts qui coûtent en moyenne 59, 80 euros par an et par client.

Selon cette enquête, 68 % des personnes interrogées, y compris les plus aisées, souhaitent disposer d'une autorisation de découvert : la possibilité de se servir de son compte même s'il n'y a pas assez d'argent dessus pour régler les paiements en cours ou à venir. 42 % des sondés souhaitent cette permission de leur banque quand bien même ils ne sont jamais en situation de découvert.

« c'est une roue de secours, mais c'est pas gratuit »
Ce découvert semble être la solution numéro un pour faire face à un imprévu. Les problèmes de trésorerie passagers sont la première raison invoquée dans l'étude de Panorabanques. com par les sondés : un tiers d'entre eux disposent d'un découvert autorisé jusqu'à 500 EUR. L'autorisation de découvert, négociée entre la banque et son client, permet de faire fonctionner le compte sur une durée et un montant précis, même s'il ne contient pas l'argent nécessaire pour régler les débits. Au-delà de cette limite, les clients sont en dépassement : « Le

compte passe alors du rouge au rouge vif, explique Guillaume Clavel, fondateur du comparateur. *Les clients dépassent alors la limite de découvert autorisée* ». Un quart des Français sont dans cette situation une fois par mois.

52 % des Français qui déclarent effectuer des versements mensuels supérieurs à 3 000 euros (allocations, salaires...) avouent dépasser la limite fixée par leur banque au moins une fois par an contre 64 % pour les sondés ayant des revenus mensuels inférieurs à 1 500 euros.

La mauvaise gestion de leur compte bancaire oblige également les Français à recourir à ce système. « *Le découvert est très populaire. Il n'est pas automatique et pas toujours gratuit, mais c'est une roue de secours* », analyse Guillaume Clavel. Qu'ils soient temporaires ou non, ces écarts peuvent coûter cher. Car si les banques autorisent ce découvert, il leur rapporte gros car il entraîne très souvent des frais plus ou moins élevés. Ces agios, payés aux banques lorsqu'elles honorent les paiements à la place des clients, correspondent à des « *intérêts débiteurs* » et sont fixés librement par les banquiers. « *Les taux d'intérêts tournent autour des 10 à 12 % par an* », détaille le fondateur de Panorabanques. Mais en cas de dépassement, des frais de

commission d'intervention s'ajoutent aux agios, qui augmentent eux pour atteindre « *16 à 20 % par an* ». Les commissions d'interventions sont limitées à 8 euros par examen de demande de paiement et plafonnées à 80 euros par mois. Les banques en ligne proposent souvent des frais de commission d'intervention inférieurs à ces 8 euros.

Pour éviter ces mauvaises nouvelles mensuelles, plusieurs moyens sont à disposition des clients. D'abord, prévenir son banquier en cas de découvert. Une action plutôt simple que près de la moitié des répondants ne font pas, note l'étude. « *Quand on s'aperçoit que l'on est juste avec l'autorisation de découvert, on peut demander à ce qu'elle soit augmentée, et cela évite de payer les commissions d'intervention* », note Guillaume Clavel. Même chose en cas de coup dur ponctuel : « *Dans ce cas, on demande au banquier d'augmenter l'autorisation juste pour cette période difficile* ».

Le client peut également surveiller sa situation via des applications sur son smartphone : celle de sa banque lui permet notamment de voir l'évolution de ses comptes en temps réel. L'application [Linxo](#) propose plusieurs fonctionnalités pour mieux gérer son argent... et prédire les risques de découverts bancaires. ■